

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération de
Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Année 2016
Samedi 18 mars 2017**

Le samedi 18 mars 2017 à 9h30, s'est tenue statutairement l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 de la Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à la salle Roger Ducrey de Saint Pierre en Faucigny.

Le Président, Daniel DIZAR, ouvre la séance à 9h45 en souhaitant la bienvenue à tous. Il remercie les personnalités qui ont bien voulu honorer cette assemblée de leur présence.

LISTE DES PERSONNALITES PRESENTES	
LAMBERT Pierre	Préfet de la Haute-Savoie
LHEUREUX Isabelle	Chef du service Eau Environnement - DDT
SADDIER Martial	Député de Haute-Savoie
TARDY Lionel	Député de Haute-Savoie
CHEVRIER Jérôme	Chargé de missions Eurex
PICOLLET-PELLET Pierre	Commissaire aux comptes
AUBRUN Alain	Chef de service AFB 74
BESSY Philippe	EDF UPA

LISTE DES PERSONNALITES EXCUSEES
MM. les Députés de Haute-Savoie
MM. les Sénateurs de Haute-Savoie
MM. les Sous-Préfet
Conseil Départemental
Fédération du Crédit Mutuel
RTE
ENEDIS
CNR
MM. les présidents des Fédérations de Pêche de Rhône-Alpes
Les contrats rivières

M. DIZAR procède à l'appel des AAPPMA du département. Elles sont toutes représentées, à l'exception de l'AAPPMA de l'Albanais.

M. DIZAR énonce les personnalités présentes à la tribune.

Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2015

Franck MARGAS, Secrétaire du Bureau de la Fédération, lit le compte-rendu de l'assemblée générale 2015. Le compte-rendu est ensuite soumis au vote des délégués et du Conseil d'Administration par le Président. Il est approuvé à l'unanimité.

Présentation de la vente des cartes de pêche 2016

Fabrice GALLOTTA, Trésorier de la Fédération, fait état de la vente des cartes de pêche pour l'année 2016. Il présente également un comparatif des ventes depuis 1963. Il rappelle également que la Fédération est passée à la vente des cartes de pêche par internet uniquement, via le site www.cartedepeche.fr.

Présentation du rapport financier 2016

Jérôme CHEVRIER du cabinet comptable Eurex présente le rapport financier 2016. A la fin de la présentation, M. Pierre PICOLLET-PELLET, Commissaire aux comptes de la Fédération, approuve les comptes 2016.

Le rapport financier est ensuite soumis au vote des délégués et du Conseil d'Administration par le Président. Il est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral 2016 du Président de la Fédération

Suite aux élections de l'AG l'an dernier à Ballaison, le bureau fédéral est composé, à ma demande, d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et de 4 Vice-Présidents

Président : Daniel DIZAR

Secrétaire : Franck MARGAS

Trésorier : Fabrice GALLOTTA

Vice-Président : Olivier FREGOLENT (ARPARA, UFBRMC, MRM, etc...)

Vice-Président en charge de la commission technique : Didier GUERRAZ

Vice-Président en charge de la commission juridique : Dominique MODAFFARI

Vice-Président en charge de la commission communication : Charles AUBERT

Tous les membres du CA font partis des commissions.

Personnel Fédération : ils sont au nombre de 7

Une secrétaire Martine CHATELARD. En plus du secrétariat, elle a en charge la communication, le juridique, toute la gestion des cartes de pêche depuis le passage au tout internet (dépositaires), travail qui incombait aux AAPPMA et les procès-verbaux pêche, etc...

2 agents de développement : Ludovic CATINAUD et Guillaume BINI.

3 Techniciens : Céline CHASSERIEAU, Morgane BEAUFILS et Philippe HUCHET, et un technicien en CDD Gabin JESUS.

Comme je le dis chaque année, nous participons au CODERST, CNDPS, réunions avec les services de l'Etat (DDT), Commission Consultative du Lac d'Annecy, mais il est dommage que la fédération n'ait pas de représentant au Lac Léman

Cartes de pêche

Avec 29 884 cartes de pêche vendues, le tourisme pêche va plutôt bien dans notre département. Les pêcheurs sont pour le partage des eaux, contrairement à ce que disent d'autres utilisateurs, et le poids économique de la pêche est très important.

Garderie

A la fédération, nous avons deux gardes qui peuvent intervenir sur tout le département mais vu leur emploi du temps, il leur est impossible de faire des contrôles, donc c'est aux AAPPMA de gérer la police de la pêche.

Je le rappelle, il est obligatoire que chaque garde particulier fasse un rapport annuel à son commettant qui le transmettra à la fédération pour qu'elle le transmette aux services de l'Etat.

A signaler que deux AAPPMA ont une garderie commune l'APALLF et l'AappmaCG, donc vous pourrez être contrôlé par des gardes du Chablais-Genevois sur le Léman et par des gardes du Léman sur les rivières. Dominique MODAFFARI vous en parlera lors de son intervention.

Nouvel Agent de développement

D'ici peu, nous allons accueillir un nouvel employé en CDI qui aura en charge l'animation, Gabriel LOCOGE, titulaire d'un BPJEPS, et qui devra gérer l'Atelier Pêche Nature de la Fédération.

Communication

Charles AUBERT vous présentera le travail réalisé par cette commission. Nous allons bientôt diffuser une offre de stage pour une personne en communication. Cette année nous avons à nouveau participé au salon de la pêche de Cournon.

ARPARA

Suite à la création de la nouvelle région avec les départements de l'Auvergne, nous avons une nouvelle entité régionale, l'ARPARA (Association Régionale de Pêche Auvergne Rhône-Alpes). De 8 départements, nous sommes passés à 12. Le Président est Alain Lagarde, Président de la Fédération du Rhône.

Pour nous ce n'est pas si évident car nous nous trouvons en face de départements qui adhèrent à des clubs halieutiques (CHI et HEGO) qui ont une politique et une réglementation de 2e catégorie, ce qui n'est pas applicable chez nous.

Pour information, l'ARPARA a déjà embauché 2 employés : 1 chargé de mission, et 1 employé pour la communication. L'ancienne union régionale (URFEPRA) a été dissoute.

Région Auvergne Rhône-Alpes

La Région met en place un programme d'actions ambitieux et structuré d'un montant de de 3 000 000 € dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans (2017 - 2019).

La Région, en tant que chef de file de la biodiversité, investit pour la pêche dans le cadre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SCRE). Les actions menées par les pêcheurs, reconnus comme des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire et fervents défenseurs des ressources en eau et des milieux aquatiques, s'inscrivent pleinement dans ces schémas.

Fédération

Lors du dernier CA, nous avons demandé l'accord pour rénover et agrandir la fédération : manque de place pour le stockage du matériel, agrandissement du laboratoire, local pour l'atelier pêche nature...

Nous allons étudier la meilleure solution avec un cabinet d'architectes et proposer les différentes solutions à un prochain CA.

Je tiens à remercier tout le personnel fédéral, les membres du CA de la Fédération, les Présidents et membres des AAPPMA, les Présidents et membres des sociétés de pêche qui s'investissent pour assister aux réunions, les contrats rivières, le Sage, les contrats territoriaux, etc...

Je remercie aussi tous les bénévoles qui participent aux pêches électriques et qui n'hésitent pas à faire des kilomètres hors de leur secteur de pêche.

Je remercie aussi tous nos partenaires : FNPF, Crédit Mutuel, EDF, Enedis, RTE, CNR, Emosson, Agence de l'Eau, Département de la Haute Savoie, Savoie Mont-Blanc Tourisme...

Je vous remercie.

Intervention du Président de la Commission Technique

Didier GUERRAZ, Président de la Commission Technique de la Fédération, fait le bilan de l'année 2016 et présente les prévisions 2016.

« Je laisserai le soin aux employés de présenter le travail qu'ils ont réalisé en 2016 et la programmation 2017.

Je souhaite, pour ma part, faire le point sur un dossier qui a été initié en 2013 et qui a pas mal fait parler de lui : le PDPG. Il a été finalisé en 2016 et transmis à l'administration qui l'instruit actuellement, puisqu'il doit être approuvé par arrêté préfectoral. Il s'agit d'une évolution récente des textes réglementaires. Sur la forme, il s'agit d'un document conséquent, puisqu'il fait 650 pages. Il traite essentiellement de gestion piscicole.

A l'échelle du département, les cours d'eau ont été découpés en contextes, et, pour chaque contexte, un type de gestion est proposé. Il existe 3 types de gestion possibles : patrimoniale, alevinage ou déversement de truites portion fonction que l'on se trouve dans la situation de populations de truites autochtones ou fonctionnelles, ou de populations perturbées, ou dégradées.

Alors qu'ils le rédigeaient, les chargés d'études envisageaient déjà la future version, qui est prévue en 2021, et qui sera encore plus aboutie, puisqu'elle intègrera encore plus de données, dont des données milieu notamment.

Nous aurons également, d'ici là, réactualisé nos données d'inventaires là où elles datent de plus de 10 ans, et réactualisé également nos données de génétique sur les secteurs à truites autochtones. Sans oublier, puisque le PDPG propose un type de gestion, nous avons pour objectif, d'ici 2020, d'évaluer certains plans de gestion que vont faire les AAPPMA.

A ce sujet, j'ai rappelé très récemment, en Conseil d'Administration à la Fédération, l'importance pour les AAPPMA, de faire la gestion la plus rigoureuse possible, afin de se donner les meilleures chances de réussite, et ainsi, pouvoir porter un jugement pertinent quant à la gestion évaluée.

C'est une belle démarche que nous avons engagée, et cela ne marchera que si chacun fait sa part et que les AAPPMA et la Fédération travaillent ensemble. C'est en tous cas le souhait de la fédération et j'espère que tout le monde l'entend bien.

Comme je vous le précisais un peu plus tôt, nous avons transmis le PDPG à la DDT et le 6 mars dernier, nous avons été conviés à venir présenter la démarche au service eau et environnement, service de Mme LHEUREUX ici présente. Étaient également présentes 3 personnes de l'AFB, dont M AUBRUN également ici présent. Je pense que chacun aura pu apprécier le travail effectué, et la qualité des nombreuses données prises en compte pour en permettre l'élaboration.

Nous avons également pu aborder, à l'occasion de cette rencontre, l'intérêt d'aleviner ou d'empoissonner à partir de piscicultures indemnes de maladies, qui pourraient éradiquer des populations saines présentes dans le milieu naturel. Nous avons encore, en Haute Savoie, un formidable patrimoine constitué par des cours d'eau et plans d'eau qui hébergent des populations de truites fonctionnelles, autochtones ou pas. Cela constitue une véritable richesse et doit être géré de façon responsable.

Ainsi, si du point de vue biologique et génétique, sur les secteurs qui abritent des populations fonctionnelles la mise en place d'une gestion patrimoniale est tout à fait cohérente; à elle seule, la gestion piscicole ne permettra pas de garantir la pérennité de ces populations. La pérennité de ces populations fonctionnelles est également et directement liée à la qualité de leur habitat.

La qualité de leur habitat, c'est quoi ?

C'est des rivières qui soient le plus naturelles possible dans lesquelles on laisse suffisamment d'eau et de préférence de bonne qualité. Il existe, du point de vue réglementaire, tous les textes qui permettent, tout comme pour la gestion, de conserver, pour ce patrimoine piscicole encore existant, un habitat de qualité. Par contre, je pense très utopiste de croire, que l'on peut encore exploiter inconsidérément la ressource en eau sans mettre en péril, et à court terme, ce patrimoine.

Si l'on ne peut que se féliciter des relations que l'on a avec la DDT, notamment pour ce qui est de la gestion réglementaire liée à la pêche, et j'en remercie Mme LHEUREUX, nous avons plutôt un avis divergent pour ce qui est de la gestion de la ressource en eau.

Je vais prendre un exemple pour étayer mes propos : le cas des Usse pour lequel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger nos avis. Le bassin versant des Usse est un territoire où trop d'autorisations de prélèvements d'eau ont été délivrées au fil des années, ce qui a conduit à une situation de déficit extrême. Cependant, il y avait et il y a toujours une volonté de développement du territoire. Donc, il fallait prendre des mesures. Ainsi, le 11 décembre 2013, un arrêté ZRE (zone de répartition des eaux) a été pris. Ainsi, maintenant, en périodes d'étiage estival, une répartition de l'eau par type d'usages a été définie par les services de l'état, en concertation avec les élus. On pourrait penser que dans cette situation, il soit envisageable de redonner de l'eau à la rivière, puisque très régulièrement, le débit minimum biologique n'est pas satisfait. Et bien non, il n'en est rien. Ce qui est défini, c'est juste comment se répartissent les prélèvements existants. Pour la rivière, c'est assez catastrophique, et je rappelle que les Usse et ses affluents abritent 3 espèces patrimoniales : la truite méditerranéenne de souche Usse, le barbeau méridional, et des écrevisses à pattes blanches. Et toutes ces espèces patrimoniales sont aujourd'hui menacées voir en voie d'extinction sur ce bassin.

Ce message est donc à l'attention des élus sont en charge du développement du territoire, de vous, les services de l'état qui instruisent les dossiers d'autorisation et de vous Monsieur Le Préfet, qui les signez : des espèces patrimoniales sont en danger aujourd'hui et pas seulement sur les Usse, je précise. On ne peut pas mettre cela aujourd'hui sur le dos du réchauffement climatique, ce sont bien les prélèvements qui, actuellement, en sont la principale cause. Il est de votre responsabilité de veiller à la protection de ce patrimoine qui fait de la Haute Savoie un territoire encore exceptionnel sur le plan piscicole, et une destination pêche très prisée au plan national. Aucune mesure compensatoire ne permettra de le remplacer.

Merci de votre attention ».

Intervention du Président de la Commission Juridique

Dominique MODAFFARI, Président de la Commission Juridique de la Fédération, fait le point sur les affaires en 2016.

« En 2016, nous avons 13 affaires en cours suite à des procès-verbaux dressés par les services de l'ONEMA. 3 affaires ont été réglées pendant l'année.

PV Pêche

Nous en avons reçu 94 en 2016

20 ont été réglés par les contrevenants, certains sont en cours de règlement, d'autres nous sont revenus pour cause de destinataire inconnu à l'adresse indiquée et les autres sont restés sans réponse

Certains n'ont pas pu être traités car ils étaient incomplets ou comportaient des erreurs.

PV ONEMA : Nous en avons reçu 7 qui sont en cours, dont 2 concernant des pêcheurs professionnels. D'autres sont en cours de clôture par l'ONEMA avant de nous être transmis.

En 2016, nous avons perçu 19 115 € de dédommagement (PV pêche de 2015 et 2016, PV ONEMA). Nous avons déboursé en frais d'avocat 1 776 €. Les AAPPMA concernées vont bientôt percevoir les sommes qui leur sont dues pour un montant global de 3 395 €.

A présent, certains gardes du Léman sont habilités à contrôler sur le territoire du Chablais-Genevois et inversement. »

Intervention du Président de la Commission Communication

Charles AUBERT, Président de la Commission Communication de la Fédération, fait le point sur la politique de communication de la Fédération et les objectifs pour le mandat 2016-2021.

« Qu'est-ce que la politique de communication ?

La politique est le cadre général d'une société organisée et développée. Elle porte sur les actions, l'équilibre et le développement interne ou externe. La communication est l'ensemble des moyens et techniques de diffusion d'un message.

Notre mission :

- Développer durablement la pêche amateur
- Mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche
- Gérer les ressources piscicoles
- Protéger les milieux aquatiques
- Améliorer les connaissances
- Définir et coordonner les actions des AAPPMA

Nos objectifs 2017-2021 :

1. Fédérer le pêcheur et le rendre responsable afin qu'il porte nos couleurs et nos valeurs
2. Rassembler / encourager les actions de pêche et événements
3. Augmenter le nombre de jeunes pêcheurs

Ces objectifs définissent l'univers de nos actions pour le mandat en cours.

Nos outils :

- Affichage : campagnes d'affiches, stickers...
- Publications : dépliants, guides, plaquettes, magazines...
- Identité graphique : logo, charte graphique, signalétique...
- Communication numérique : site internet, réseaux sociaux, webmail...
- Médias : TV, radio locale, sponsoring, insertion presse...
- Relations publiques : relations institutionnelles, presse, riverains...
- Évènementiel : réunions publiques, fêtes, évènements pêche, partenariats...

Nos interlocuteurs n'ont pas forcément les mêmes demandes / besoins, nous utilisons donc des outils différents mais le message doit rester le même.

Charles AUBERT présente ensuite le nouvel outil qui va être mis en place à la Fédération : Géopêche.

Il s'agit d'une carte halieutique interactive, gratuite et accessible à tous depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Cette carte propose tous les cours d'eau et plans d'eau d'un département ainsi que toutes les informations nécessaires pour pêcher : délimitation des catégories piscicoles, réglementation (arrêtés préfectoraux), parcours de pêche (réserves, no-kill,...) et des informations pratiques (dépositaire cartes de pêche, parking à proximité du lieu de pêche,...).

Géopêche propose également un outil appelé « Analyfish » qui permet à chaque utilisateur d'enregistrer et d'analyser ses captures : espèce, taille, poids, technique utilisée avec photo à l'appui. Chaque capture enregistrée est également géolocalisée. Les pêcheurs qui le souhaitent peuvent partager leurs informations de pêche avec la Fédération qui pourra ainsi établir des statistiques géolocalisées (taille moyenne de capture par lieu de pêche, pression de pêche, ...). »

Bilan 2016 et programmation 2017 par les Chargés de missions de la Fédération

Bilan 2016

- Finalisation PDPG
- Diagnostic piscicole et astacicole des Usses
- Thermie Giffre + participation suivi modification du DR
- Suivi des aménagements d'obstacles : antennes PIT-tag
- Génétique Basse Dranse
- Observatoire du recrutement naturel => observatoire départemental
- Monitoring Chevenne
- Participation SAGE, Contrats rivières, avis techniques (Eau noire...), relation partenaires techniques et financiers (AERMC, CD74...)

Perspectives (2017-2021)

- Mise en place des PGL par les AAPPMA (incitation à utiliser les stocks)
- Suivi des PGL : fluoromarquage de tous les alevins déversés (fonctionnalité + carnets de captures)
- Acquisition de données sur BV « orphelins » : diagnoses de BV
- Bilan génétique des populations autochtones (données 2003-2004)
- Constitution et suivi des stocks issus des populations autochtones (nouveau cahier des charges)

- Mise à jour du PDPG en 2021 : synthèse globale, COPIL et COTECH 2017-2021
- Mise en place progressive d'un observatoire départemental (depuis 2011, complet à partir de 2022)

Egalement en 2017

- Bilan PKD sur les affluents du lac d'Annecy
- Recherche de micropolluants lac d'Annecy (appui ALP)
- Poursuite de l'observatoire départemental (Usses, zones à lacustre Annecy)
- Mise en place du bilan génétique départemental (partenariat CNRS)
- Monitoring écrevisses (+ quantitatifs complémentaires Usses)
- Monitoring Chevenne
- Suivi des plans de gestion (otolithes)
- Fin thermie Giffre
- Participation aux SAGE, CR (démarrage phase active Fier et lac et Dranses), relations partenaires (auxquels s'ajoute la région cette année), avis techniques....

Parole aux personnalités présentes

Discours de Monsieur Pierre LAMBERT, Préfet de la Haute-Savoie, Madame Isabelle LHEUREUX de la DDT, Monsieur Philippe BESSY, EDF UPA.

Questions diverses

L'équipe et les personnes concernées par les questions des pêcheurs y répondent.

Daniel DIZAR déclare close l'Assemblée Générale 2016 à 12h30 et invite l'assemblée à l'apéritif.

Le Président,



Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Département de la Haute-Savoie

Daniel DIZAR